



ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Président

Jean BASTIANELLI
LYCEE LOUIS LE GRAND
123, rue Saint-Jacques
75231 PARIS Cedex 05
Tél : 01 44 32 84 00
Fax : 01 44 32 84 33
jean.bastianelli@ac-paris.fr

Vice-Président

Patrice CORRE
LYCEE HENRI IV
23, rue Clovis
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 21 21
Fax : 01 43 29 95 21
patricecorre.h4@gmail.com

Vice-Président

Thierry VERGER
LYCEE THIERS
5 place du Lycée
13001 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 92 18
thierry.verger@ac-aix-marseille.fr

Secrétaire générale

Martine BREYTON
LYCEE LAKANAL
3 avenue Président F. Roosevelt
92330 SCEAUX
Tél : 01 41 87 20 00
martine.breyton@ac-versailles.fr

Trésorier

François BECKRICH
LYCEE PIERRE DE FERMAT
BP 91021
31010 TOULOUSE Cedex 6
Tél : 05 62 15 42 15
Fax : 05 62 15 42 33
fbeckrich@hotmail.com

Site internet

Bertrand MOREAU
Proviseur-adjoint
lycée Chateaubriand RENNES
136 boulevard de Vitré
35706 RENNES Cedex 7
02 99 28 19 00
bertrand.moreau@ac-rennes.fr

Bulletin et annuaire

Jean-François GUIPONT
Proviseur-adjoint honoraire

BULLETIN N° 79

Janvier 2016



«Au milieu de la difficulté se trouve l'opportunité »

Albert Einstein

APLCPGE

**Lycée Louis le Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS**

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :

www.aplcpge.org

Sommaire du bulletin n° 79

Éditorial du Président	pages 3-4
Le congrès de l'APLCPGE des 29 et 30 janvier 2016	page 5
Modalités d'inscription au congrès	page 6
Campagne d'adhésion à l'APLCPGE	page 7
Introduction pour les thèmes des ateliers du 29 janvier	pages 8-9
L'internat en CPGE	pages 10-11
Point sur les conventions	pages 12-13
Point sur APB	page 14
Circulaire de la ministre sur les ORS datée du 9 octobre 2015....	pages 15-17
Le nouveau site internet	page 18
Le conseil d'administration et le bureau de l'APLCPGE	pages 19-20
Les correspondants académiques de l'APLCPGE	page 21



EDITORIAL

Chères collègues, chers collègues,

En premier lieu et au nom de tout le bureau de l'APLCPGE, je vous souhaite à chacun-e une excellente nouvelle année : de soleil et de santé, de satisfactions et de succès pour vous-même et pour vos proches. Réaliser ses projets. Découvrir des lieux et des gens. Contribuer, chacun à sa place et à sa manière, à construire un monde paisible et respectueux.

Dans quelques semaines notre congrès va se réunir avec un ordre du jour bien chargé et qui justifie que nous nous retrouvions dès le vendredi à partir de midi, comme l'expérience des deux dernières années nous en a montré la pertinence.

Les sujets ne manquent pas :

- les conditions de la mise en œuvre concrète des conventions dans les différentes académies (dont le fonctionnement se redessinera peut-être) font l'objet de nombreuses remontées et de nombreux questionnements
- la coordination des politiques de site, l'organisation, la pertinence et la lisibilité des parcours offerts aux étudiants dans le désormais fameux cadre « bac-3 / bac+3 »
- dans ce cadre, le pilotage pédagogique des CPGE : accompagnement, adaptation, modernisation
- l'ouverture sociale et internationale
- des questions de fonctionnement très pratiques, comme celles concernant les internats et leur surveillance
- enfin et bien entendu aussi, l'animation de notre association

Les commissions du congrès vont s'emparer de ces sujets dans une formule que nous avons souhaité renouveler légèrement.

En effet, le vendredi après-midi sera organisé en deux phases.

Un moment consacré à des informations et échanges de pratiques sur différents sujets, les groupes traiteront en parallèle des différents sujets proposés, choisissant de mettre l'accent sur tel ou tel point ; ces groupes seront de taille volontairement réduite, afin que ces journées de rencontre donnent toute la place et tout le temps nécessaire à de vraies rencontres et échanges.

Un deuxième moment pour des échanges en groupes plus importants, dont les thématiques seront préparées et introduites par un animateur et un expert du sujet. Quelques informations vous éclairent sur ces perspectives dans les pages de ce bulletin.

Le samedi matin se déroulera de façon classique, avec un temps consacré à la vie de l'association, puis une table ronde permettant de formuler les questions et les enjeux des classes préparatoires dans le contexte apparu après la Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur, dont les effets commencent à apparaître, et pas seulement par le truchement de déclarations provocatrices, méchantes et fallacieuses de quelques journalistes malveillants qui cherchent à régler leurs comptes ou tout simplement à se placer. Le positionnement des classes préparatoires et des grandes écoles est réellement questionné, les modèles sont remis en questions, les initiatives nouvelles et différentes sont nombreuses.

C'est pourquoi il est pertinent d'avoir à nos côtés, pour cette table ronde, des personnalités de tout premier plan à l'expertise précieuse, comme Hervé Biauasser, Directeur de Centrale-Supelec, ou encore Bertrand Monthubert, Conseiller spécial de Thierry Mandon.

Pour les représentants de l'APLCPGE, auprès des ministères, des associations professionnelles (CGE, CEDEFI, CPU) ou dans les académies, il est indispensable que notre congrès se prononce après un débat comme nous savons les mener, sans à priori, en s'affranchissant des lieux communs, mais en menant le travail d'analyse et en traçant de nouvelles perspectives pour les classes préparatoires.

Le rôle joué par les CPGE demeure déterminant en terme de formation d'excellence, d'ouverture et de promotion sociale et internationale, c'est pourquoi il leur appartient de maintenir leur cohérence systémique, leur maillage du territoire et de savoir s'ouvrir toujours davantage aux problématiques du temps présent, pour continuer à jouer le rôle majeur qu'on leur reconnaît depuis plus de deux siècles.

Par ses thèmes et ses débats, ce congrès est appelé à jouer un rôle essentiel dans notre définition et notre vision partagée de la structuration du premier cycle de l'enseignement supérieur de demain, je vous appelle à y participer avec force et détermination - mais aussi avec le plaisir de se retrouver entre collègues et amis.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver bientôt lors de notre congrès, je vous adresse mes salutations très amicales.

Jean BASTIANELLI

Proviseur du Lycée Louis le Grand à Paris

Président de l'APLCPGE

LE CONGRES DE L'A.P.L.C.P.G.E.

Vendredi 29 janvier 2016

12h30 : Accueil au Louis le Grand

13h à 14h30 : Buffet

14h30 à 16h : Ateliers d'échanges de pratiques autour de deux thèmes

1 – *Le pilotage pédagogique des classes préparatoires (colles, réunions de filières, conseils de classe)*

2 – *Le suivi et l'orientation des élèves de CPGE (accompagnement pédagogique, politique de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année, redoublements de 2^{ème} année)*

6 à 7 groupes de 10 à 12 personnes (affectation libre dans les groupes)

16h à 16h30 : Pause

16h30 à 18h Ateliers autour de 3 thèmes, au choix

Thème 1 : Les conventions

Thème 2 : Les internats

Thème 3 : La BEL

Chaque participant du congrès qui s'inscrira aux travaux du vendredi devra indiquer son choix de thème sur la fiche d'inscription qui sera disponible sur le site internet de l'APLCPGE : <http://aplcpge.org>

18h à 19h30 : programme culturel

20h : dîner au lycée Henri IV

Samedi 30 janvier 2016

8h30 : accueil, café au lycée Louis le Grand

9h à 10h : Assemblée générale : bilan d'activités, bilan financier

10h15 à 11h45 : Table ronde

Quel avenir pour les prépas ?

Hervé BIAUSSER, Directeur de Centrale-Supélec

Bertrand MONTHUBERT Conseiller spécial auprès de Thierry Mandon

NN (3^{ème} participant, de profil universitaire, à déterminer)

Modération : Pascal Charpentier, Proviseur du Lycée du Parc à Lyon

12h : buffet de fin de congrès

Un bulletin d'après congrès (mars) fera la synthèse de tous les ateliers et de la table ronde.

MODALITÉS D'INSCRIPTION au CONGRES

Afin de nous permettre d'organiser la logistique de la manifestation, nous vous remercions de nous renvoyer la fiche d'inscription téléchargeable, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de l'APLCPGE, impérativement **avant le vendredi 15 janvier 2016** :

http://www.aplcpge.org/fichiers_site/a4035apl/contenu_pages/Documents/Fiche_inscription_congres_2016.pdf

Frais de participation (Total = 50 €, à moduler selon les options choisies) :

Vendredi 29 janvier → 12€ (buffet déjeuner) + 26€ (dîner)

Samedi 30 janvier → 12€ (buffet)

Une attestation de participation aux journées d'information et de formation organisées par l'APLCPGE, sera remise à chaque participant. Ce document peut permettre une prise en charge de frais par les budgets des établissements.

Pour toute question : fbeckrich@hotmail.com

François BECKRICH

Proviseur du lycée Fermat à Toulouse

Trésorier de l'APLCPGE

CAMPAGNE D'ADHESION 2015 - 2016

Chers collègues,

Nous étions 200 adhérents à l'APLCPGE l'an passé. Afin que notre association puisse continuer à peser sur l'avenir des classes préparatoires et pour bénéficier d'une information actualisée, il est important de renouveler rapidement votre adhésion pour 2015/2016 :

- Les anciens adhérents ainsi que les collègues nouvellement nommés dans des lycées comportant des CPGE, ont été destinataires d'une fiche pré-remplie, envoyée par courriel en octobre 2015, qu'il suffit de retourner, accompagnée du chèque de règlement, en actualisant les informations si nécessaire.
- Les collègues souhaitant rejoindre notre association, ou les anciens adhérents qui n'auraient pas reçu leur fiche de renouvellement d'adhésion, notamment en raison d'un changement d'affectation, pourront télécharger une fiche vierge sur notre site, au moyen du lien suivant :

http://www.aplcpge.org/fichiers_site/a4035apl/contenu_pages/fiche_d'adhesion_ou_de_readhesion_2015-2016.pdf

Nous rappelons que l'APLCPGE bénéficie de l'agrément fiscal et que les cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt

Pour toute question : fbeckrich@hotmail.com

François BECKRICH

Proviseur du lycée Fermat à Toulouse

Trésorier de l'APLCPGE

Introduction pour les travaux des ateliers du vendredi 29 janvier

Pour les membres du bureau de notre association, il a semblé opportun de faire un point sur le fonctionnement de nos classes préparatoires. Cela, pour deux bonnes raisons :

En premier lieu, nous sommes aujourd'hui en mesure de pouvoir évaluer **les effets conjugués de la réforme du second cycle entrée en vigueur à la rentrée 2010 et de la réforme des horaires et des programmes des CPGE** (plus particulièrement pour les filières scientifiques et économiques) qui lui a fait suite à partir de la rentrée 2013. Il a fallu que les équipes pédagogiques de tous les établissements adaptent leurs pratiques à ces élèves recrutés en 2013, formés différemment par le secondaire et devant être préparés à des épreuves renouvelées.

Nous serons aussi arrivés, en ce mois de janvier, **au terme de la période d'inscription de nos élèves de CPGE dans une des formations proposées par la (ou les) université(s) ou EPSCP dans le cadre des nouvelles conventions voulues par la Loi ESR du juillet 2013**. Une nouvelle donne au sujet de laquelle il paraît bien nécessaire de faire le point.

Les travaux des ateliers du vendredi se dérouleront en deux temps.

Le début d'après midi sera consacré à un échange de pratiques. Et, pour rendre la réflexion sur les deux thèmes proposés plus efficace, il faudra veiller à constituer des groupes de taille limitée avec, au sein de chacun, un bon équilibre entre collègues d'établissements de grande taille et établissements de taille plus modeste, entre collègues plus expérimentés et collègues ayant peu d'expérience des classes préparatoires. Ce sera l'occasion pour tous d'échanger des informations, de clarifier certains textes et d'examiner l'application, de prendre connaissance de ce qui pose problème et aussi de ce qui marche. L'objectif étant que chacun reparte avec une vision renouvelée et enrichie de ce qui peut être développé dans le cadre de l'autonomie de son établissement.

1°/ Il est proposé tout d'abord d'examiner, à la lumière des courts exposés que seront invités à faire chacun des membres du groupe, la manière dont est assuré le **pilotage pédagogique des CPGE**. Trois sujets principaux seront passés en revue, mais il sera toujours possible de ne pas s'y limiter : les colles, les réunions de filières, les conseils de classe.

- Pour **les colles** il s'agira d'examiner de quelles manières très diverses elles peuvent être organisées selon les classes ou les périodes; à qui elles sont confiées et selon quelles modalités ; la pertinence et l'efficacité des innovations mises en œuvre ici ou là, leur intérêt pédagogique. Tout cela conduisant à une question de fond : les colles sont elles de simples moments d'évaluation ou de contrôle, ou bien des moments de formation, voire de soutien individualisé ?
- Avec la question des **réunions de filières** c'est de la mise en place et du fonctionnement de structures de concertation propres aux CPGE ou même spécifiques à chaque filière des CPGE qu'il s'agira d'appréhender. Si dans chaque établissement doit exister un conseil pédagogique, son organisation est laissée au choix des proviseurs et de leurs équipes. Il sera donc intéressant pour tous de prendre connaissance de différents exemples de fonctionnement de ces instances, de voir aussi quel statut leur est donné, la fréquence et l'organisation de leurs réunions, les sujets qu'elles traitent.

- Au sujet des **conseils de classe**, il s'agira d'échanger sur leur fonctionnement, de quelle manière sont évalués le travail et les résultats des élèves, la place des délégués élèves, la présence éventuelle d'un représentant d'une université au conseil de fin d'année qui propose les ECTS et les équivalences,

2°/ Après cette première partie consacrée à l'organisation pédagogique, il est proposé de poursuivre la réflexion en portant le regard du côté des **élèves de nos CPGE et de s'intéresser à leur suivi et à leur orientation**. Différents sujets (liste non limitative) sont proposés :

- **l'accompagnement pédagogique** : quels besoins ? dans quelle(s) matière(s) ? dans quelle(s) filière(s) ? quels élèves ? pendant quelle(s) période(s) ? quelle organisation ?
- **politique de passage en fin de 1^{ère} année** : processus de décision et place des différents acteurs (proviseur professeurs) ? une politique a-t-elle été définie au sein de l'établissement ? taux de passage et leur évolution ? incidence(s) éventuelle(s) des conventions avec les universités ?....
- **redoublements de 2^{ème} année** : processus de décision ? tendances observées ? existe-t-il une politique définie au sein de l'établissement ?

Pour la deuxième partie de l'après-midi, les collègues sont invités à s'inscrire préalablement à l'un des **trois ateliers proposés qui traiteront des conventions, des internats et de la BEL**.

Il s'agira pour chaque atelier d'examiner les sujets retenus, à partir de l'intervention de des « experts » invités, et de s'interroger sur les évolutions constatées, les liens qu'elles peuvent avoir avec les orientations prises au plan national, les problèmes qui demeurent et les questions nouvelles qui se posent.

Au total, les travaux des ateliers devront aboutir à une synthèse dans laquelle se retrouveront les principales observations faites et des propositions qui contribueront à définir, sur les sujets examinés, la position de notre association ; le point d'appui de l'action conduite par ses instances, à savoir son conseil d'administration et son bureau.

Patrice CORRE

Proviseur du lycée Henri IV à Paris

Vice-président de l'APLCPGE

L'INTERNAT EN CPGE

Une opportunité pédagogique mais également un élément supplémentaire de complexité

Permettre à un certain nombre de nos étudiants de pouvoir bénéficier d'un hébergement à l'internat constitue pour eux une incontestable opportunité de premier ordre.

Se retrouver dégagé des contraintes de gestion matérielle, pouvoir accroître son temps disponible de travail personnel en supprimant ses temps de transport, s'acquitter de factures particulièrement compétitives au regard des prix du marché, pouvoir tirer profit de « l'esprit internat » et des valeurs d'émulation, de solidarité qui y sont traditionnellement attachées, autant d'atouts qui peuvent se révéler décisifs dans la réussite aux concours.

Mais tous les proviseurs concernés le savent bien, posséder un internat constitue un indéniable facteur de complexité en termes de gestion matérielle, financière et pédagogique.

Commençons par les questions relatives à l'affectation des étudiants et au classement APB, véritable marqueur d'une politique d'établissement.

Où placer le curseur entre critères sociaux (la prise en compte de l'objectif des 30 % de boursiers) et critères pédagogiques (avec des commissions pédagogiques cherchant logiquement à attirer les candidats considérés comme les meilleurs) ?

Ensuite, toutes les questions portant sur les conditions de vie et de travail de nos internes, notre « offre internat » et notamment celle, sensible, déterminante aussi, de l'ouverture le weekend, ouverture corrélée aux ressources humaines dont nous disposons pour assurer pleinement nos obligations en matière de sécurité.

Ce sujet nous entraîne sur le terrain du dialogue avec nos différents interlocuteurs :

- La politique académique en matière de moyens de surveillance
- La politique du conseil régional en matière de dotations en emplois, de tarifs.

Sur ce dernier point, une enquête récente menée auprès des lycées CPGE avec internat dans les académies franciliennes démontre l'extrême diversité des tarifs pratiqués et l'absence flagrante de critères objectifs et transparents de calcul.

Faut-il s'en satisfaire ?

Que faut-il également penser du débat actuel autour des MAP (Maitres au Pair) et par là même de nos obligations en matière de surveillance ?

Des MAP, dont l'existence a pour seule base juridique une circulaire datant de 1964, et comment œuvrer pour que leurs contrats s'établissent « en toute sécurité juridique » par référence au code du travail et non selon la simple logique des avantages en nature ?

L'idée d'une approche collective, concertée, doit constituer un axe privilégié de réflexion pour l'APLCPGE. Des initiatives locales sont d'ailleurs déjà prises dans ce sens.

Enfin, au titre du fonctionnement quotidien, citons pèle mèle des sujets qui méritent une attention particulière.

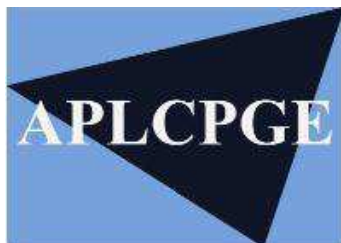
- La maintenance des chambres d'internat
- L'ouverture de salles de travail, du CDI le soir
- L'élaboration d'une charte de vie à l'internat et, période actuelle oblige, toutes les interrogations autour de l'organisation des exercices d'évacuation incendie et des PPMS.

Autant de points qui peuvent utilement tirer profit d'une mutualisation des pratiques produisant une meilleure cohérence au plan national.

C'est dans cet esprit que sera organisé un atelier spécialement dédié à l'internat lors de notre prochain congrès de l'APLCPGE

Patrick SORIN

Proviseur du lycée Janson de Sailly à Paris



**Association des
Proviseurs des Lycées
à Classes Préparatoires
aux Grandes Ecoles**

POINT SUR LES CONVENTIONS DANS LES ACADEMIES EN DECEMBRE 2015

16 académies nous ont informés de l'avancée de la question concernant les conventions entre EPLE et EPCSCP : AIX-MARSEILLE, BESANCON, CLERMONT-FERRAND, CRETEIL, LILLE, LIMOGES, LYON, NANCY-METZ, NANTES, NICE, ORLEANS-TOURS, PARIS, POITIERS, ROUEN, STRASBOURG et VERSAILLES.

La ou les conventions-cadre sont-elles signées par le recteur et les EPCSCP ?

Oui dans toutes les académies sauf PARIS où la situation est complexe.

Les conventions d'applications ont-elles été validées dans tous les CA des EPLE ?

Oui dans toutes les académies sauf PARIS, CRETEIL et NICE.

Un reversement est-il prévu ?

Non dans 11 académies. 30€ à NANTES, 30€ à Lyon, 10% à AIX-MARSEILLE, 50% à l'université d'Artois pour LILLE. A CRETEIL, un reversement de 30 % devrait être acté.

Les inscriptions se sont-elles déjà déroulées, dans les EPLE ou dans les universités ?

Elles sont partout en cours ou se sont déroulées, soit à l'université (majoritairement), soit dans les lycées (pour les grands établissements à CPGE), soit en ligne.

Concernent-elles les deuxièmes années, y compris les redoublants ?

Oui pour 7 académies, non pour 7 (2 non-réponses).

Avez-vous connaissance de refus d'inscriptions de la part de vos élèves ?

Très peu au total.

Quelques commentaires intéressants :

Un incident entre profs CPGE et Prof de fac à la suite des inscriptions, notamment en raison d'une intervention maladroite d'un prof de fac (remise en question des CPGE) !!

Attitude constructive des professeurs à la rentrée malgré positions de principe contraires l'an dernier.

Gestion volontariste du Recteur qui a su jouer les médiateurs efficaces entre les universités et les lycées et entendre l'intérêt de chacune des parties.

Processus balbutiant avec l'université, informations contradictoires et tardives sur les modalités d'inscription administrative sur le portail de l'université.

Un comité de suivi du conventionnement a été mis en place. La première question posée concerne l'inscription des étudiants de « Lettres Supérieures ». Le rattachement à une discipline pose le problème du caractère pluri-discipline de l'hypokhâgne. Le principe de la double inscription ou de multi-inscriptions est à l'étude sans frais supplémentaires pour les préparatoires.

Thierry VERGER

Proviseur du lycée Thiers à Marseille

Coordinateur des correspondants académiques

LES NOUVEAUTES D'APB POUR 2016

La plateforme Admission Post Bac lancée en 2009 pour réguler la demande de places en première année de l'enseignement supérieur connaît cette année un certain nombre d'évolutions majeures.

Un vœu unique pour quatre disciplines très demandées

Chaque année, les universités doivent faire face à un afflux de demandes notamment en Droit, PACES, Psychologie et STAPS et sont parfois contraintes de mettre en place une sélection par tirage au sort. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 50% des vœux 1 sur APB concernent une de ces quatre disciplines. Comme les étudiants limitent en plus leurs vœux dans cette filière à la seule université de proximité, ils sont trop nombreux à se trouver à la dernière phase APB sans solution. Afin d'améliorer les chances d'accéder à ces disciplines en tension, le ministère a donc décidé d'expérimenter un dispositif de « candidatures groupées » : le lycéen choisira en priorité une filière et APB lui proposera de classer l'ensemble de toutes les formations qui existent sur son académie.

Un vœu obligatoire dans une filière non sélective

Jusqu'ici certains lycéens pouvaient limiter leurs vœux à des classes préparatoires ou à des écoles d'ingénieur sans certitude de se voir proposer une affectation au mois de juin ou juillet. Afin d'éviter que des candidats se retrouvent sans solution à l'issue des trois phases et même de la procédure complémentaire, chaque bachelier général devra dorénavant choisir sur APB au moins une filière dite « libre », type L1 à l'Université.

Une meilleure information sur les formations et les débouchés

La plateforme APB donnera accès à davantage de données afin d'éclairer les lycéens sur les différentes filières, les chances de réussite à la fin de la première année, les débouchés professionnels. A chaque vœu seront par exemple associés les taux de réussite dans la filière et en plus ces données tiendront compte du type de bac.

Un meilleur accompagnement des candidats

Les enseignants, les conseillers d'orientation et les CPE auront accès cette année aux vœux de leurs élèves sur APB. Il s'agit de permettre à tous ces professionnels de mieux accompagner les lycéens dans leurs choix de filières et de pouvoir intervenir en cas de formulation de vœux incohérents. Par ailleurs, le ministère a décidé d'expérimenter en 2016 sur cinq académies une commission d'orientation. Chaque lycée pourra saisir une « commission académique d'orientation post-secondaire » qui proposera des formations à tout jeune qui se retrouverait sans solution.

Bertrand MOREAU

Proviseur-adjoint du lycée Chateaubriand à Rennes

Circulaire de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 9 octobre 2015

adressée à Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale, Madame la vice-rectrice de Mayotte

(NDLR : dans l'impossibilité d'intégrer un exemplaire « scanné » de cette circulaire dans ce bulletin, en voici une copie fidèlement retranscrite dans les pages qui suivent)

Objet : Précisions sur les modalités de service et les missions des enseignants assurant un service en CPGE

L'entrée en vigueur des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 ainsi qu'une jurisprudence du Conseil d'Etat (n° 374020 du 27 avril 2015) ont eu pour conséquence de susciter des interrogations concernant les enseignants assurant un service complet en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Dans ce cadre la présente circulaire a pour objet de vous apporter les précisions nécessaires concernant les modalités de détermination de leurs obligations réglementaires de service (ORS) (I) et les modalités selon lesquelles ils peuvent exercer des missions particulières (II).

I – Modalités de détermination des ORS et du taux des heures supplémentaires des enseignants assurant un service en CPGE

Dans un arrêt n° 374020 du 27 avril 2015, le Conseil d'Etat a statué sur les modalités de détermination des obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants assurant l'intégralité de leur service en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Je vous apporte ci-après les précisions nécessaires, auxquelles je vous saurai gré de vous conformer, dans un souci d'application homogène de la réglementation.

Les ORS des enseignants assurant l'intégralité de leur service en CPGE sont fixées par les articles 6 et 7 du décret n° 50-581 du 25 mai 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation des maximums de service hebdomadaire du personnel enseignant des établissements d'enseignement du second degré et par l'article 6 du décret n° 50-582 du 25 mai 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation des maximums de service hebdomadaire du personnel des établissements public d'enseignement technique. La circulaire n°2004-056 du 29 mars 2004 explicite ces dispositions en rappelant que les ORS des enseignants effectuant la totalité le leurs enseignements en CPGE sont déterminés **en fonction du nombre d'élèves et de l'année de CPGE** (sans tenir compte de la matière enseignée), soit :

	Classe ayant un effectif de		
	plus de 35 élèves	20 à 35 élèves	moins de 20 élèves
Classe de deuxième année	8 heures	9 heures	10 heures
Classe de première année	9 heures	10 heures	11 heures

L'ensemble de ces dispositions n'a pas été modifié par la réforme des missions et obligations de service des enseignants du second degré introduite par le décret n° 2014-940 du 20 août 2014.

Le Conseil d'Etat interprète les textes mentionnés ci-dessus dans le sens d'une prise en compte de la charge de travail réelle des enseignants, tant pour l'appréciation du niveau d'enseignement (1^{ère} ou 2^{ème} année) que pour l'appréciation de la taille des « classes » devant lesquelles les enseignements sont dispensés. Le terme « classe » doit ici être compris comme désignant tout groupe d'élèves devant lequel l'enseignement est effectivement dispensé, que ces élèves appartiennent ou non à une même division et qu'ils représentent la totalité ou seulement une partie des effectifs de leur division. Ainsi, pour la détermination de son ORS, seul doit être pris en compte le nombre d'élèves devant lequel l'enseignant dispense effectivement son enseignement.

Dès lors, à titre d'exemple, un professeur qui dispense tout son enseignement en CPGE à un effectif de 15 élèves (de deuxième année) issus d'une classe de 40 élèves aura une ORS fixée sur la base d'un effectif de 15 élèves (soit 10 heures, conformément à la circulaire du 29 mars 2004).

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en cas d'enseignement dans plusieurs classes de CPGE, il convient de retenir le service dans la classe affectée de l'ORS la moins élevée dans laquelle le professeur assure effectivement un enseignement et de prendre en compte l'effectif le plus élevé de toutes les classes devant lesquelles l'enseignant assure des cours, conformément aux dispositions du 3° de l'article 6 et de l'article 7 du décret n° 50-581 du 25 mai 1950 précité¹. A titre d'exemple, un enseignant assurant une partie de son service devant une classe de première année de 36 élèves et une autre partie devant une classe de deuxième année de 25 élèves verra son ORS fixée à 8 heures en prenant en compte son service devant une classe de deuxième année et l'effectif de 36 élèves.

En outre, les règles d'appréciation de la notion d'effectif dans la détermination des ORS, résultant de la jurisprudence récente du Conseil d'Etat, pourront avoir, compte tenu de leur mode de calcul, un impact sur les taux des heures supplémentaires d'enseignement et, par conséquent, des heures d'interrogation. En effet, conformément à l'article 3 du décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950, le taux des heures supplémentaires d'enseignement, à l'exception de celles assurées par les professeurs de chaires supérieures, est calculé sur la base du traitement des professeurs agrégés et du maximum de service propre à l'enseignant, lié à la fois au niveau et à l'effectif du groupe d'élèves. Il en est de même pour le taux des heures d'interrogation effectuées dans les CPGE qui est déterminé en fonction du taux de l'heure supplémentaire d'enseignement (elles sont rétribuées à raison du trente-sixième du taux annuel de l'heure supplémentaire réduit de 25%).

¹ TA de Strasbourg, n° 083100 BAAS, 22 mars 2012 ; TA de Strasbourg n° 0800385, 19 janvier 2012, SCHINZING

II – Modalités d'exercice de missions particulières par les enseignants assurant un service complet en CPGE

Les décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 reconnaissent, dans un cadre juridique rénové, l'ensemble des missions des enseignants exerçant dans les établissements publics d'enseignement du second degré et, notamment, la possibilité, pour ces enseignants, d'exercer des missions particulières au sein d'un établissement à l'échelon académique.

En parallèle, les intéressés peuvent percevoir l'indemnité pour mission particulière instituée par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015.

Les dispositions de ces textes ne sont pas applicables aux enseignants assurant un service complet en CPGE dont les obligations réglementaires de service (ORS) demeurent régies par les articles 6 et 7 du décret n° 50-581 du 25 mai 1950, par l'article 6 du décret n° 50-582 du même jour et par la circulaire n° 2004-056 du 29 mars 2004.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin.

Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation
la directrice générale des ressources humaines

Catherine GAUDY

LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L’A.P.L.C.P.G.E.

Le nouveau site internet de l’APLCPGE a été mis en ligne à la rentrée de septembre 2015. Il est marqué par une nouvelle interface utilisateur qui se veut résolument moderne et fonctionnelle : dans la partie haute, bandeau dynamique sur lequel défilent constamment les vues des lycées à classes préparatoires ; au centre, larges pavés bleus qui permettent d’accéder immédiatement aux différents contenus ; sur la partie droite, s’affichent les dernières actualités qui ont trait à la vie de l’association ; sur la partie gauche, une fenêtre permet d’accéder à l’espace réservé aux adhérents et à toutes les archives comme les A4 et les bulletins des années antérieures. La charte graphique a été entièrement repensée pour faciliter la lecture et s’adapter aux différents supports, y compris nomades : le bleu a été choisi comme couleur dominante pour donner sa cohérence à toutes les pages du site et renvoyer au logo de notre association.

Mais le nouveau site a été également créé afin d’offrir davantage d’interactivité et de permettre aux adhérents de s’exprimer plus facilement : mode formulaire pour tenir compte des diverses suggestions lors de la préparation par exemple des congrès, pages wikis destinées à faciliter le travail collaboratif des membres du bureau, agrégateur de liens pour une redirection automatique des informations professionnelles, partage de fichiers et de documents administratifs...

Le nouveau site de l’APLCPGE devrait faciliter la communication interne et externe, répondre à nos nouveaux usages en termes de travail collaboratif. Il se veut un site avant tout ouvert et évolutif, susceptible de répondre aux besoins de notre association et aux attentes de nos adhérents.

Bertrand MOREAU

Proviseur-adjoint du lycée Chateaubriand à Rennes
Responsable du site internet

Adresse du site APLCPGE

<http://www.aplcpge.org/>

Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E.

Conformément à l'article 4 des statuts, ce Conseil d'Administration de l'APLCPGE a élu le 31 janvier 2015 pour deux années jusqu'à l'élection d'une nouvelle instance par l'Assemblée Générale de janvier 2017. Il est composé comme suit :

Nom	P/ PA	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
AUBRY Jean	PH	BORDEAUX	BAYONNE			
BARBÉ Janine	P	MONTPELLIER	NIMES	ALPHONSE DAUDET	04 66 34 34 34	janine.barbe@wanadoo.fr
BASTIANELLI Jean	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	jean.bastianelli@ac-paris.fr
BECKRICH François	P	TOULOUSE	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	05 62 15 42 15	fbeckrich@hotmail.com
BIANCO Joël	P	VERSAILLES	ST-GERMAIN EN LAYE	INTERNATIONAL	01 39 10 94 04	joel.bianco@ac-versailles.fr
BOUCHAUD Michel	PH	PARIS	PARIS			
BREYTON Martine	P	VERSAILLES	SCEAUX	LAKANAL	01 41 87 20 00	martine.breyton@ac-versailles.fr
BRUSA Henri-Laurent	PH	NICE	NICE			
CAHN-RABATE Hélène	PH	DIJON	DIJON			hrabate@gmail.com
CARBAJO Pierre	P	VERSAILLES	BOULOGNE	JACQUES PREVERT	01 41 31 83 88	pierre.carbajo@ac-versailles.fr
CHARPENTIER Pascal	P	LYON	LYON	du PARC	04 37 51 15 51	pascal.charpentier@ac-lyon.fr
COLLET Chantal	P	PARIS	PARIS	SAINT-LOUIS	01 53 73 73 00	chantalcollet@laposte.net
CORRE Patrice	P	PARIS	PARIS	HENRI IV	01 44 41 21 21	patricecorre.h4@voila.fr
DELBEGUE Jean-Pierre	P	LYON	ST-ETIENNE	CAMILLE FAURIEL	04 77 43 12 00	jpdelbegue@ac-lyon.fr
DRIS-VALETTE Martine	PH	CAEN	CAEN			m.dris-valette@hotmail.fr
GARRIGUES Christiane	P	TOULOUSE	TOULOUSE	OZENNE	05 61 11 58 00	christiane.garrigues1@ac-toulouse.fr
GAUTIER Sylve	PH	NANCY-METZ	METZ			sylve.gautier@wanadoo.fr
LETHEUX Sylvain	P	STRASBOURG	STRASBOURG	KLEBER	03 88 14 31 00	sylvain.letheux@ac-strasbourg.fr
LOISEAU Yannick	P	ORLEANS- TOURS	ARGENTON SUR CREUSE	ROLLINAT	02 54 24 65 65	yannick.loiseau@ac-orleans-tours.fr
MATTONE Alain	P	GRENOBLE	GRENOBLE	CHAMPOLLION	04 76 85 59 59	alain.mattone@ac-grenoble.fr
MOREAU Bertrand	PA	RENNES	RENNES	CHATEAUBRIAND	02 99 28 19 00	bertrand.moreau@ac-rennes.fr
MORIN Paul	P	BORDEAUX	BORDEAUX	MONTAIGNE	05 56 91 10 10	morin-p@orange.fr
PANTEBRE Michel	P	PARIS	PARIS	BUFFON	01 44 38 78 70	michel.pantebre@ac-paris.fr
RAGUIDEAU Corinne	P	NANTES	NANTES	CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	corinne.raguideau@ac-nantes.fr
SCHNITZLER Dominique	P	NANCY-METZ	METZ	FABERT	03 87 30 03 03	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
SORIN Patrick	P	PARIS	PARIS	JANSON DE SAILLY	01 55 73 28 02	patrick.sorin@ac-paris.fr
TORRES François	P	PARIS	PARIS	CHAPTAL	01 45 22 76 95	francois.torres@ac-paris.fr
TOUSSAINT Loïc	P	VERSAILLES	VERSAILLES	HOCHÉ	01 30 84 08 50	loictoussaint@hotmail.com
ULM Yves	P	NICE	TOULON	ROUVIERE	04 94 27 05 84	yves.ulm@ac-nice.fr
VERGER Thierry	P	AIX-MARSEILLE	MARSEILLE	THIERS	04 91 18 92 18	thierry.verger@ac-aix-marseille.fr

PH : Proviseur Honoraire

Bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

Composition au 8 juillet 2015

	NOM PRENOM FONCTION		P/PA
1	Barbé Janine	<i>Trésorier Adjoint</i>	P
2	Bastianelli Jean	<i>Président</i>	P
3	Beckrich François	<i>Trésorier</i>	P
4	Breyton Martine	<i>Secrétaire générale</i>	P
5	Collet Chantal	<i>Correspondante Paris</i>	P
6	Corre Patrice	<i>Vice Président</i>	P
7	Garrigues Christiane	<i>Secrétaire générale adjointe</i>	P
8	Moreau Bertrand	<i>Responsable site internet</i>	PA
9	Pantèbre Michel		P
10	Sorin Patrick		P
11	Torres François		P
12	Verger Thierry	<i>Vice-Président</i> <i>Coordinateur des correspondants académiques</i>	P

Les correspondants académiques de l'APLCPGE

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	VERGER Thierry	P	04 91 18 92 13	thierry.verger@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	HENRI MARTIN	ST-QUENTIN	TABARY Jacques	P	02 23 06 38 38	jacques.tabary@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	CHARBONNIER Dominique	P	06 83 60 31 90	dominique.charbonnier@ac-besancon.fr
BORDEAUX	MONTAIGNE	BORDEAUX	MORIN Paul	P	06 86 17 05 18	paul.morin@ac-bordeaux.fr
CAEN	MALHERBE	CAEN		P		
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-F.	NOULIN Claudie	P	06 22 49 14 14	claudie.noulin@ac-clermont.fr
CRETEIL	A.- SCHWEITZER	LE RAINCY	VINEL Stéphanie	PA	06 84 27 95 30	stephanie.vinel@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON		P		
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	MATTONE Alain	P	04 76 85 59 59	alain.mattone@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE						
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	WATTELIN Patrick	P	06 32 39 91 51	patrick.wattelin@ac-lille.fr
LIMOGES	EDMOND PERRIER	TULLE	GANNET Gérard	P	05 55 29 63 00	ce.0190032g@ac-limoges.fr
LYON	DU PARC	LYON	CHARPENTIER Pascal	P	06 15 72 69 80	pascal.charpentier@ac-lyon.fr
MONTPELLIER	ALPHONSE DAUDET	NIMES	BARBÉ Janine	P	06 99 14 97 70	janine.barbe@wanadoo.fr
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE	DAUX Chantal	P	05 96 61 50 14	chantal.daux@ac-martinique.fr
NANCY-METZ	POINCARÉ	METZ	FOURNIE Patrick	P	03 83 17 32 45	patrick.fournie@ac-nancy-metz.fr
NANTES	CLEMENCEAU	NANTES	RAGUIDEAU Corinne	P	06 21 21 02 03	corinne.raguideau@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	FERRARI Serge	P		serge.ferrari@ac-nice.fr
ORLEANS- TOURS	DESCARTES	TOURS	SOUDJIAN Guy	P	06 47 04 49 78	guy.soudjian@ac-orleans-tours.fr
PARIS	SAINT-LOUIS	PARIS	COLLET Chantal	P		chantal.collet@ac-paris.fr
POITIERS	JEAN DAUTET	LA ROCHELLE	ANCEL Patrick	P	06 72 09 53 72	patrick.ancel@ac-poitiers.fr
REIMS	ROOSEVELT	REIMS	SPAGNESI Laurent	P		laurent.spagnesi@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAND	RENNES	FRALEUX Serge	P	06 76 22 16 04	serge.fraleux1@ac-rennes.fr
ROUEN	CORNEILLE	ROUEN	LEBARQUE Hervé	P		herve.lebarque@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	LETHEUX Sylvain	P	03 88 14 31 01	sylvain.letheux@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	FERMAT	TOULOUSE	BEKCRICH François	P	06 24 01 56 49	fbeckrich@hotmail.com
VERSAILLES	HOCHÉ	VERSAILLES	TOUSSAINT Loïc	P	01 30 84 08 50	loictoussaint@hotmail.com